

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 16-362-1927 nommant les assesseurs du Conseil d'appel pour l'année 1927.

n° 16-362-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 janvier 1927

Numéro JO
n° 362 du 31/01/1927

Date du numéro
31 janvier 1927

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les décrets des 4 février 1904 et 25 juillet 1914 portant réorganisation du service de la justice à la Côte française des Somalis et dépendances, modifiés et complétés par le décret du 2 août 1922

sur la proposition du chef du service judiciaire

Le Conseil d'administration entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont nommés assesseurs près le Conseil d'appel pour l'année 1927. MM. Docteur Boileau (Alexandre), médecin-major de 2e classe des métropolitain, chef Gouet (Alix), receveur métropolitain, chef du Service des postes et télégraphes. Assesseurs suppléants : Azenor (Michel), administrateur adjoint des colonies; Allys (Léopold), administrateur-adjoint des colonies; Baixas (François), chef de section des postes et télégraphes; Naudar (Stéphane), sous-chef de bureau de 2e classe des secrétariats généraux. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

TELLIER. Par le Gouverneur : **Le Chef du Service judiciaire, OLLIER.**